



Enquête de l'IGPN après l'interpellation à Nancy de deux militantes de Greenpeace

Metz, 18 nov 2020 (AFP) – L'Inspection générale de la police nationale (IGPN) a ouvert une enquête après l'interpellation à Nancy en février de deux militantes de Greenpeace qui participaient à une action de sensibilisation à la pollution de l'air, a-t-on appris mercredi de sources judiciaires.

L'ouverture de cette enquête « *pour détention abusive* » par l'IGPN « *démontre la gravité des atteintes dénoncées* », a souligné Greenpeace dans un communiqué, estimant que c'était « *un signe encourageant pour lutter contre les dérives d'une répression manifestement illégale des militants environnementaux* ». Les deux femmes avaient été interpellées dans la nuit du 5 au 6 février et conduites au commissariat de police pour faire ensuite « *l'objet d'un rappel à la loi* », a expliqué à l'AFP le procureur de la République de Nancy, **François Pérain**, selon lequel la procédure avait été « *classée sans suite le 1er septembre* ».

Cependant, **M^e Marie Dosé**, avocate au barreau de Paris, a adressé au parquet de Nancy une lettre le 18 février par laquelle elle entendait déposer plainte contre les policiers qui « *auraient retenu les deux militantes au sein du commissariat pendant plusieurs heures sans qu'une garde à vue n'ait été notifiée* », a précisé le magistrat. « *L'IGPN a donc été saisie depuis le 5 mars* », a ajouté M. Pérain. Selon les éléments de l'enquête, les militants de Greenpeace s'en sont pris à la permanence électorale de **Laurent Hénard**, maire de Nancy à l'époque, et à du mobilier urbain qu'ils ont dégradé avec des affiches « *danger : air pollué* » ou « *onveutrespirer* » collées avec un mélange farine/eau et des inscriptions à la craie. Selon Greenpeace, c'est au cours de cette action que les deux militantes ont été appréhendées, puis « *retenues* » au commissariat « *pendant une heure et demie en dehors de tout cadre légal* », l'une d'elles étant contrainte de donner son empreinte génétique quelques mois plus tard.

« *Il s'agit d'une atteinte grave aux libertés individuelles dans un contexte inquiétant de répression grandissante des actions des militants environnementaux et d'un souhait assumé de plusieurs groupes parlementaires et du gouvernement de voir renforcés les pouvoirs des forces de l'ordre. Il est ici question d'actions non-violentes ayant vocation à interpeller décideurs publics et élus* », a souligné Greenpeace. « *La réponse est d'autant plus disproportionnée que les faits servant de prétexte aux interpellations sont de nature contraventionnelle et que l'autorité de poursuite en profite pour ficher les militants* », a encore dénoncé Greenpeace. ■